

**Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 8 juin 2009,  
tenue à 20h00, à la halle de gymnastique de Bévillard**

<b>Président</b>	:	M. Eric Bouchat
<b>Secrétaire</b>	:	Mme Stéphanie Wyss-Simonin
<b>Huissière</b>	:	Mme Martine Dias de Campos
<b>Citoyens présents</b>	:	23 sur 1'156 électrices et électeurs inscrits
<b>Excusés</b>	:	M. Jean-Paul Mercerat, Conseiller municipal, qui participe à l'assemblée de Celtor SA et M. Rinaldo Droz, membre de la Commission de gestion et des finances
<b>Scrutateur</b>	:	M. Hermann Lerch

L'assemblée est ouverte à 20h00.

M. Eric Bouchat, Président des assemblées municipales, souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il salue tout particulièrement la présence des membres du Conseil municipal de Bévillard, des employés communaux ainsi que celle de la secrétaire.

Il invite les personnes ne jouissant pas du droit d'électeur ou d'électrice à se tenir à l'écart de l'assemblée.

Pour faciliter la capture nominative des intervenants par la secrétaire, le président demande que chacun se présente au moment de prendre la parole. Les personnes ne désirant pas que leur nom figure au procès-verbal sont également priées de le faire savoir.

La convocation à l'assemblée de ce soir a été faite par publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier, le 6.05.2009, selon l'article 34 RO. Le message au corps électoral a été expédié en tous ménages. L'ordre du jour était également disponible sur le site Internet de la Municipalité de Bévillard.

Le président donne lecture de l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir. Aucune modification n'est demandée. Il précise que M. Hermann Lerch fonctionnera comme scrutateur.

M. Bouchat rappelle la procédure de vote ; l'assemblée vote au scrutin ouvert, le 20 % des personnes jouissant du droit de vote peut demander le scrutin secret. L'assemblée étant donc légalement et réglementairement constituée, le Président passe la parole à MM. Annoni et Jufer pour le premier point.

## **1. Approuver les comptes de l'exercice 2008**

M. Annoni indique que les comptes 2008 se présentent avec un total de charges de CHF 6'338'113.53 et un total de revenus de CHF 6'360'104.45, ce qui représente un excédent de revenus de CHF 21'990.92. L'exercice 2008 est donc meilleur que prévu étant donné que nous avons budgété une perte de CHF 72'390.-. Ci-dessous, nous relèverons les principaux postes de charges qui ont plus de CHF 5'000.- de différence au budget dans le compte de fonctionnement (crédits additionnels).

**Tâche 0 : Administration générale :** compte 012.300.01 « Traitements indemnités jetons présences » montant de CHF 65'219.10 au lieu des CHF 60'000.- budgétés.

**Tâche 2 : Enseignement et formation :** compte 210.351.01 « Part. communale aux traitements versés par le canton » pour un montant de CHF 333'729.15 alors que nous avons budgété CHF 305'000.- ; ceci est dû à des charges cantonales en plus. Dans le compte 217.318.13 « Primes d'assurance halle », nous avons un montant de CHF 5'795.30 de plus que dans les comptes 2007 ce qui correspond à une surprime de l'AIB pour bâtiment non conforme.

**Tâche 3 : Culture et loisirs :** compte 341.314.02 « Entretien et réparations stade de foot » qui prévoyait un montant de CHF 12'000.- au budget alors que nous avons eu CHF 92'516.60 de charges.

Ceci est dû en grande partie à des réparations que nous avons faites suite à des dégâts causés au terrain de football. De ce montant, CHF 17'339.- ont été facturés à Malleray et CHF 48'896.- ont été versés par l'assurance ce qui représente un solde de CHF 26'281.- à notre charge. Pour la piscine, compte 341.362.01 « Part. déficit piscine » nous avons budgété CHF 90'000.- alors que nous avons eu CHF 118'144.94 de charges 2008. Ceci est principalement dû à la hausse du prix du mazout et à quelques travaux urgents réalisés.

**Tâche 5 : Prévoyance sociale** : compte 587.351.01 « Part. communale à la répartition des charges » le canton nous avait annoncé une participation de CHF 643'000.- et nous avons effectivement payé CHF 649'893.75.

**Tâche 6 : Trafic** : le compte 620.301.01 « Traitements des cantonniers communaux » laisse apparaître un montant de CHF 159'141.45 alors que le budget prévoyait CHF 154'000.- ; ceci est dû à la décision du Conseil municipal de payer des heures supplémentaires aux cantonniers. Compte 620.305.01 « Assurance maladie et accidents » : CHF 10'791.70 alors que le budget prévoyait CHF 5'000.- ; ce montant avait été budgété trop bas selon la répartition des charges sociales. Dans le compte 620.308.01 « Personnel temporaire », nous avons un montant de CHF 11'500.- qui correspond au salaire versé à l'aide cantonnier que nous avons engagée suite à l'absence maladie du chef cantonnier (budget CHF 4'000.-). Le compte 620.314.02 « Embellissement de la localité » excède également le budget de CHF 9'532.90 pour la même raison. Le compte 620.314.04 « Extension, entretien de l'éclairage public » dépasse le budget de CHF 13'286.40 (dû au remplacement de candélabres défectueux) et le compte 620.314.06 « Dénéigement, ouverture des routes » de CHF 6'204.30 (dû aux conditions hivernales). Le compte 650.361.01 « Subvention aux transports publics » nous a coûté CHF 76'925.70 alors que nous avons budgété CHF 67'000.-.

**Tâche 7 : Protection et aménagement de l'environnement** : compte 720.318.01 « Enlèvement des déchets » laisse apparaître un montant de CHF 25'947.45 alors que nous avons budgété CHF 20'000.- ; plus de dépotoirs ont été vidangés. Compte 720.318.02 « Emoluments, frais divers » laisse apparaître une charge non budgétée de CHF 19'206.- à cause d'un contrôle TVA qui a révélé que nous aurions dû être assujettis en 2003, 2004 et 2005. Compte 790.318.01 « Honoraires, aménagement local, cotisat. » a représenté une charge de CHF 21'040.05 alors que nous avons budgété CHF 10'000.- ceci est dû à une facture du géomètre de 2007 comptabilisée en 2008.

**Tâche 9 : Finances et impôts** : compte 942.314.01 « Entretien et réparations » a représenté une charge de CHF 24'473.45 alors que nous avons budgété CHF 4'000.- ; ceci est dû à la réfection de deux appartements du Bâtiment-Centre suite au départ de locataires.

M. Annoni donne encore quelques précisions sur les comptes suivants :

**Tâche 0 : Administration générale** : compte 012.317.01 « Crédit libre du Conseil municipal », un montant de CHF 17'200.- a été utilisé alors que CHF 20'000.- étaient budgétés. M. Annoni précise que les deux abonnements Flexicards ont dégagé un léger bénéfice et qu'ils rendent service à la population.

**Tâche 1 : Sécurité publique** : compte 113.351.01 « Interventions police cantonale », nous avons budgété CHF 2'500.- que nous n'avons pas utilisés car nous avons droit à un quota d'interventions gratuites que nous n'avons pas atteint. Compte 140.380.01 « Attributions à l'équilibre de la tâche (Bévilard) » laisse apparaître un montant de CHF 8'385.16 et le compte 140.380.02 « Attribution au FS renouvellement matériel/véhicules » un montant de CHF 25'000.-. Le solde de ce dernier, au 31.12.2008, se monte à CHF 224'000.- et est réservé pour l'achat d'un nouveau véhicule pour les pompiers. Le compte 160.352.02 « Quote-part versée à la PC Malleray-Bévilard » montre une charge de CHF 23'016.15 alors que nous avons budgété CHF 30'000.-. Le compte 160.352.03 correspond au versement de CHF 3'500.- fait à la PCi de district.

**Tâche 2 : Enseignement et formation** : compte 212.351.01 « Part. comm. aux traitements versés par le canton », nous avons une participation au traitement des enseignants de l'Ecole secondaire pour CHF 261'540.75 alors que nous avons budgété CHF 260'000.-. Dans le comptes 212.362.01 « Subventions accordées à l'école secondaire », nous avons un montant de CHF 207'284.95 alors que nous avons budgété CHF 207'000.-.

**Tâche 3 : Culture et loisirs** : compte 350.380.01 « Attribution au fonds ancien stand » nous laisse un léger bénéfice de CHF 4'930.90 attribué au fonds réservé pour de futures transformations.

**Tâche 5 : Prévoyance sociale** : comptes 582.362.02 « SSRT/participation non admise à la répartition des charges », nous avons payé CHF 33'102.40 alors que nous avons budgété CHF 40'000.-.

**Tâche 7 : Protection et aménagement de l'environnement** : compte 700.314.01 « Entretien du réseau d'eau », nous avons un montant de CHF 84'565.55 alors que nous avons prévu CHF 80'000.-. Dans le compte 700.380.01 « Attribution FS équilibre de la tâche », nous avons un montant de CHF 53'005.60 ce qui est positif car cela nous évitera d'augmenter le prix de l'eau. Dans le compte 720.380.01 « Attributions aux financements spéciaux », nous avons un montant de CHF 13'314.70 alors que le budget prévoyait CHF 8'300.-.

**Tâche 8 : Economie publique** : compte 860.410.01 « Revenu de la concession FMB », le revenu 2008 est de CHF 65'292.- alors que nous avons prévu CHF 63'000.-.

**Tâche 9 : Finances et impôts** : compte 900.400.01 « Impôt sur le revenu PP », pour 2008, nous avons un montant de CHF 152'018.20 de plus que les comptes 2007. Dans le compte 900.400.02 « Impôt sur la fortune PP », nous avons une diminution de CHF 5'118.85 par rapport aux comptes 2007. Par contre, nous avons CHF 16'369.65 de plus d'impôts à la source (compte 900.400.10). Compte 900.401.01 « Impôts sur le bénéfice personnes morales », nous avons CHF 365'934.05 alors que nous avons CHF 225'893.75 dans les comptes 2007. Dans le compte 903.330.02 « Provision pour créances fiscales en péril », nous avons un montant de CHF 311'018.10 ; ce montant est élevé à cause de l'incertitude du rappel d'impôts du dossier « Hélène Charpillot ». Les comptes 920.444.01 et 02 « Réduction des disparités & Dotation minimale » correspondent au montant de CHF 426'848.- reçu de la péréquation financière. En 2008, nous avons payé un montant de CHF 307.95 d'intérêts sur les dettes à court terme (compte 940.321.01), ce qui démontre que nos comptes courants ont été bien gérés. En 2008, nous avons déprécié CHF 441'315.15 (compte 990.331.01). L'exercice 2008 se boucle donc par un excédent de revenus de CHF 21'990.92.

L'Administrateur des finances présente ensuite le tableau de contrôle des crédits d'engagement. Pour les investissements, des décisions peuvent être prises par le Conseil dans le cadre de ses compétences ; les crédits peuvent être utilisés sur plusieurs périodes. Il donne ensuite quelques explications sur les différents crédits d'engagement communaux.

L'Administrateur des finances présente l'état des emprunts au 31.12.2008 ; il précise qu'un nouvel emprunt d'un million a été contracté tout récemment, sur 3 ans, au taux de 1.31 % suite à la décision cantonale relative au rappel d'impôts de la succession « Hélène Charpillot ». L'endettement de la Commune est quasiment identique qu'en 2003 et 2004 ; il précise que les effets de la restitution du cas « Hélène Charpillot » sur 2009 sont déjà chiffrés dans le graphique afin d'avoir une idée de ce qui nous attend. M. Annoni relève que des explications sur les répercussions 2009 dues au cas « Hélène Charpillot » ont déjà été données dans l'avis à la population envoyé en tous-ménages. Les comptes 2008 sont toutefois très bons malgré le fait que nous ayons été prudents dans nos provisions ; il nous reste tout de même un montant de CHF 730'000.- à restituer au canton. A cela s'ajoute encore une correction d'impôts pour personnes morales de CHF 140'000.-. L'exercice 2009 sera donc très mauvais et nous devons utiliser notre fortune pour y faire face. Afin d'atténuer la perte prévue pour l'exercice 2009 le Conseil municipal s'est rendu à Berne pour demander des allègements fiscaux. L'Office des impôts a donné son soutien car il a souligné que cette situation est exceptionnelle ; ils n'ont en effet jamais eu un pareil cas dans le canton. M. Annoni assure l'assemblée que le Conseil sera très prudent sur les investissements et dépenses afin que, sur 2 ou 3 ans, nous puissions remonter la pente sur l'état de notre fortune.

Le président des assemblées les remercie pour ces présentations et passe la parole à l'assemblée.

M. Erwin Niederhäuser demande encore des précisions sur la succession « Hélène Charpillot ». M. Annoni dit que cette affaire est très complexe. L'Administrateur des finances résume le dossier en quelques mots et précise que le Tribunal fédéral a rendu un jugement sur les rappels d'impôts en défaveur de notre Commune et du canton. Globalement, nous avons toutefois touché un montant d'environ CHF 1'100'000.-. Il est donc très difficile pour une commune de faire des plans financiers fiables dans de pareilles situations.

M. Marcel Bigler relève encore qu'au départ cet argent appartenait à Hélène Charpilloz ; il n'aurait donc pas fallu descendre jusqu'à David Charpilloz. M. Annoni précise que le Conseil a indiqué au canton que cet argent a été gagné à Bévillard et devrait donc nous revenir mais ceci a déjà été réglé par une décision du Tribunal fédéral contre laquelle nous ne pouvons rien faire. M. Bigler trouve que c'est injuste car le canton n'a pas fait son travail correctement.

M. Annoni dit encore que la Commission de gestion et des finances a pris connaissance des comptes 2008 en séance du 19.05.2009 et recommande à l'assemblée de les accepter. L'Administrateur des finances donne connaissance du rapport de révision de la fiduciaire A. Rettenmund Fidufisc SA, daté du 18.05.2009, qui recommande également à l'assemblée d'approuver les comptes tels que présentés.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Les comptes 2008 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Le président des assemblées remercie encore Mme Perla, caissière municipale, pour son travail.

## **2. Prendre connaissance du décompte final des crédits d'engagement liés à la viabilisation de « Champs Thiébauts »**

M. Bernasconi explique que, désormais, le Conseil présentera systématiquement à l'assemblée un décompte final des crédits d'engagement votés à l'issue des travaux. Dans le cas présent, il précise que le crédit d'engagement total voté était de CHF 1'395'000.-. A l'issue des travaux, les dépenses totales se sont montées à CHF 1'379'246.20 ; nous avons donc un bonus de CHF 15'753.80 sur ce chantier qui a duré de 1991 à 2008.

Le président des assemblées remercie M. Bernasconi pour ses explications et donne la parole à l'assemblée. La parole n'étant pas demandée, le président précise que ce point ne nécessite pas de votation étant donné que c'est une simple information.

## **3. Divers**

Le président donne la parole à l'assemblée.

M. Erwin Niederhäuser informe que certains citoyens ont eu la désagréable surprise de voir sur leur pare-brise une note de la Commune au sujet du stationnement de leurs véhicules ; il donne connaissance du texte de cette note qui menace de faire intervenir la Police cantonale si les véhicules ne sont pas déplacés. M. Niederhäuser relève que, avant de faire intervenir la Police cantonale pour ce genre de problèmes, il serait bien d'intervenir au sujet de la vitesse des automobilistes dans les rues réglementées à 30 km/h notamment, car c'est dangereux pour les enfants.

M. Annoni a pris note de cette remarque et précise que la limitation de vitesse à Champs Thiébauts rentre dans le plan de zone 30 km/h accepté en assemblée. Cette zone n'a toutefois pas encore été mise en place à cause des travaux de la Rue des Prés. A l'issue de ceux-ci, la Commune fera le nécessaire. M. Annoni précise encore que ces notes ont été affichées sur des véhicules qui dépassaient d'environ 50 cm sur la route et étaient très mal parkés. Si tout le monde stationne ainsi à Champs Thiébauts, il ne sera bientôt plus possible d'y circuler !

M. Manuel Hennet relève que les deux îlots posés à la sortie de Bévillard, direction Sorvilier, rendent la circulation dangereuse pour les cyclistes. M. Bernasconi informe que ces travaux sont décidés et effectués par le canton ; la Commune n'a donc pas son mot à dire.

M. Hennet relève encore que de récentes coupes de bois ont été réalisées, notamment vers l'ancienne charrière de Bévillard, et laissées telles quelles sur la piste balisée VTT ; il demande donc qui est responsable de cela. M. Charpié explique que le bois a été laissé sciemment à certains endroits pour dissuader certains motards de s'y rendre. Il a pris note de cette remarque.

La parole n'étant plus demandé, le président clôt l'assemblée à 21h04 et souhaite à chacun une excellente soirée et de bonnes vacances d'été. Rendez-vous est fixé à l'assemblée du 14 décembre prochain.

Bévilard, le 15 juillet 2009

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE**

Le Président

La Secrétaire

E. Bouchat

S. Wyss-Simonin